

MAIRIE DE WANQUETIN

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 Septembre 2020

Membres présents : BOUET-SAUVETERRE Jean-Marie, BRABANT Carine, DEINZER Christophe, FROMENT Maxime, BENHENNOU Régine, LEFEBVRE Guillaume, LEMAIRE Marie-José, PAUCHET Marcel, ROUSSEL Guy, VUE Jean-Louis, ZURAWSKI Christian, FLAMENT Sonia, BEN Stéphane.

Membre absent excusé : IOOS Emmanuel (donne procuration à Monsieur LEFEBVRE Guillaume)

Convocation du 01/07/2020

Le Président ouvre la séance à 18 h 30. La secrétaire de séance est Madame FLAMENT Sonia.

1/ Election des membres du collège des élus de la commission départementale de conciliation en matière d'urbanisme

En application de l'article L132-14 du code de l'urbanisme, il est institué dans chaque département une commission de conciliation chargée de rechercher un accord entre l'autorité compétente pour l'élaboration des documents de planification d'urbanisme et les personnes associées à cette élaboration ou de formuler en tant que de besoin des propositions alternatives.

Cette commission est composée de 6 élus communaux et de 6 personnes qualifiées en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Ce collège de 6 élus de la commission est également sollicité par le représentant de l'Etat pour donner son avis sur la répartition de la dotation générale de décentralisation urbanisme entre les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes.

A la suite des élections municipales intervenues cette année, il convient de procéder au renouvellement des représentants des communes et de leurs suppléants.

Après lecture des documents, cette information est portée aux membres du conseil municipal qui en prend note.

2/ Election d'un membre représentant la commune au titre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - CLECT

Le président demande aux membres présents de désigner un délégué du conseil municipal pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges financières transférées, la CLECT composée d'au moins un représentant de chaque commune membre.

Après délibération, le conseil municipal désigne Monsieur IOOS, Maire, pour représenter la commune au sein de la CLECT.

Vote à l'unanimité

3/ Délibération modificative du budget

Les crédits étant dépassés au 2313, il y a lieu de faire une délibération modificative pour régulariser le montant s'élevant à 18 000 €.

Le Maire propose de prendre les crédits à l'article 615231.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal donne leur accord pour effectuer la délibération modificative à savoir :

- Article 615231 : 18 000 €
- Article 021 : 18 000 €
- Article 023 : 18 000 €
- Article 2313-117 : 18 000 €

Vote à l'unanimité

4/ Délibération pour passer l'acte d'acquisition concernant le terrain cadastré AA56

Vu la demande d'acquisition par la commune de Wanquetin de la parcelle AA 56 appartenant aux consorts FRANCOIS,

Vu la délibération du 26 septembre 2019 concernant la proposition de rachat du terrain cadastré AA 56,

Vu l'accord du conseil municipal pour l'acquisition du terrain.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à passer l'acte d'acquisition suivant l'acte à recevoir par Maître Thierry FOURNET, notaire à RIVIERE et de signer tous les documents s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

5/ Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

A la suite des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, il convient de procéder à une nouvelle nomination des membres des commissions de contrôle municipales des listes électorales.

Le rôle de la commission est d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs. Ces commissions se réunissent obligatoirement entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin au moins une fois par an.

Les membres des commissions de contrôle sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Pour les communes de – de 1000 habitants, la commission est composée de 3 membres :

- 1 conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à

participer aux travaux de la commission ou à défaut le plus jeune conseiller municipal,

- 1 délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département,
- 1 délégué désigné par le président du tribunal judiciaire

Pour le délégué de l'administration, 3 candidats doivent être proposés par le conseil et le représentant de l'Etat en retiendra un seul.

Pour le délégué de justice, le président du tribunal sollicitera la collectivité directement.

Après discussion :

Le conseiller municipal retenu pour statuer dans la commission est : LEFEBVRE Guillaume

Concernant les 3 délégués proposés pour la commission sont :

- HAPKA Albert
- LEBLANC Jean-Pierre
- BRIDOUX Daniel

Vote à l'unanimité

6/ Demande d'autorisation d'extension du plan d'épandage par la SAS Mac Cain alimentaire

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique a été diligentée par la Préfecture du Pas-de-Calais prescrivant une enquête publique du 22 juin au 24 juillet relatif à une demande d'autorisation d'extension du plan d'épandage par la SAS MC CAIN Alimentaire.

Le dossier relatif à cette affaire a été transmis à la mairie de Wanquetin, afin que le conseil municipal puisse apporter ses observations et se prononcer sur la demande de ladite société.

Le conseil municipal émet un avis défavorable à ce dossier

0 Voix pour

14 Voix contre

Cet avis a été motivé de part la qualité de l'eau qui en découle, les odeurs dans le village et aussi que Wanquetin reçoit également les boues de station d'épuration.

7/ Divers

a/ Suite à une publication calomnieuse sur le réseau social facebook, concernant la soi-disant qualité catastrophique de l'eau ; le conseil rappelle que le taux de nitrate avait dépassé au mois de juin la norme légale au-dessus de laquelle l'eau est déconseillée à la consommation pour les femmes enceintes et les nourrissons. Cette information avait été affichée en Mairie et diffusée via « les brèves ».

Guillaume LEFEBVRE rappelle également que des travaux d'interconnexion avec le réseau d'eau de Montescourt vont être réalisés par le syndicat des eaux de la Scarpe et du Gy en charge de l'adduction d'eau sur notre commune. Information également indiquée dans les brèves de juin. Contact a été pris avec le syndicat qui a confirmé que le taux de nitrate était redescendu sous le seuil des 50 mg aux mois de juillet et août.

b/ La société de chasse a interpellé le Maire au sujet du droit de chasse sur les terrains communaux. Au jour d'aujourd'hui, le droit de chasse est accessible à tout chasseur de Wanquetin sur les terrains appartenant à la commune. Malheureusement, des abus auraient été relevés dans les prélèvements cynégétiques de la part de certains. Dans un souci d'équité et motivé par une gestion responsable de la chasse, le conseil propose d'interdire la chasse sur tous les terrains communaux afin d'en faire des zones de réserves qui profiteront à tous.

c/ Concernant le PLUi, l'enquête est terminée. Le rapport pour notre commune a fait remonter quelques observations mais principalement des remarques d'intérêts privés sont ressorties. Le rapport définitif sera remis vers la fin d'année.

d/ Au carrefour de la rue d'Arras des aménagements paysagés et des parterres de fleurs seront apposés prochainement.

e/ Le cabinet d'études Ithéa a réalisé une étude de notre population. Les résultats qui en sont ressortis pour Wanquetin sont :

719 habitants	24 logements vacants sur 313
9 naissances	2,5 personnes par foyer
179 jeunes de – de 18 ans	9 % est le taux de chômage
160 retraités	55 personnes inscrites à pole emploi
125 familles avec enfant	68 entreprises dans le village
91 % sont propriétaires	29 000 € revenu médian
44 actifs occupent un emploi dans le village	141 jeunes font des études supérieures
11 personnes de + de 80 ans vivant à domicile	